



Quimper, le 30 novembre 2021

À l'attention des Présidents de
comités départementaux du Finistère

Objet : Information sur l'aide directe aux associations sportives

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le sport occupe une place centrale dans la vie des Finistériens. **2 300 clubs rassemblent plus de 220 000 licenciés et entraînent près de 200 sportifs de haut niveau.** Chacune, chacun d'entre vous œuvre au quotidien pour développer encore la pratique sportive. Nous tenons à vous remercier pour votre engagement de chaque instant.

Le Conseil départemental quant à lui soutient déjà fortement la pratique du sport, du handisport et du sport adapté en attribuant 3 millions d'euros par an aux projets du monde sportif et en investissant 3 millions d'euros dans le financement d'infrastructures sportives.

Cependant, comme nous nous y étions engagés, nous souhaitons aller plus loin.

C'est pourquoi **nous avons décidé d'instaurer dès cette année une subvention annuelle directe à chaque club sportif du département.** Au total, c'est 1 million d'euros supplémentaire qui sera engagé chaque année dans le cadre d'un dispositif que nous avons voulu très simple dans son principe comme dans son application.

Pour mémoire, le principe qui guide l'attribution de cette aide est le suivant : **le Conseil départemental apporte à l'association une subvention de 5 € par licencié.** Parce que le temps des responsables associatifs est précieux, le formulaire de demande de subvention tient sur une page et sera rapide à remplir. **Vous trouverez ce formulaire en pièce jointe à ce courrier.**

Plus de la moitié des associations ont déjà sollicité cette aide. Cependant afin qu'elle puisse bénéficier au plus grand nombre, nous vous remercions par avance de bien vouloir relayer dès que possible ce formulaire aux associations qui relèvent de votre comité et qui ne l'auraient pas encore complété.

Nous tenons par ailleurs à vous préciser qu'au regard du succès du dispositif et de l'afflux des demandes, nous avons pris la décision de repousser la date limite d'envoi des formulaires complétés au 15 décembre.

Tél • Pgz : 02 98 76 23 98 - president@finistere.fr

Conseil départemental du Finistère
Kuzul-departamant Penn-ar-Bed,
32, bd Dupleix, CS 29029
29196 Quimper - Kemper Cedex



www.finistere.fr    

Afin d'accompagner les associations dans cette démarche, **Emmanuelle Tournier, vice-présidente en charge des sports**, se tient à leur disposition à l'adresse suivante : emmanuelle.tournier@finistere.fr.

Notre soutien au sport dans le Finistère est total et vous pouvez être assurés que nous continuerons à vous accompagner afin que notre département soit chaque jour un Finistère plus sportif !

Veillez croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations distinguées.



Maël DE CALAN
Président du Conseil départemental



Emmanuelle TOURNIER
Vice-président du Conseil départemental